



CIR 18_057

Paris, le 14 janvier 2018

Associations
CRVV
CD FFVV
Commissions FFVV

Madame, Monsieur,

L'accès à GESASSO, l'outil de gestion des formations, des qualifications et de l'activité des clubs de la FFVV, a été ouvert aux clubs en décembre dernier.

Après 1 mois de fonctionnement, principalement consacré à la déclaration des parcs Aéronefs et Véhicules, le premier bilan est positif :

- Plus des $\frac{2}{3}$ des clubs de la fédération ont déclaré leurs parcs,
- Plus de 1700 aéronefs sont déjà prêts à effectuer leur premier vol de l'année, parfaitement assurés !

Avec l'import dans GESASSO des parcs 2017, vous êtes nombreux à avoir anticipé vos déclarations et à avoir apprécié la simplicité et l'efficacité de la procédure de renouvellement.

Des dysfonctionnements nous ont été remontés et nous vous en remercions. L'équipe de la FFVV est restée mobilisée pendant les fêtes pour apporter les correctifs dans les meilleurs délais et garantir le service qu'elle s'est engagée à fournir aux associations.

Nous allons désormais ouvrir l'accès à GESASSO aux **instructeurs et aux pilotes**. Ainsi, chacun pourra renseigner ses licences et qualifications. Les pilotes entreront à cette occasion l'expérience récente minimale nécessaire à l'exercice de leurs prérogatives et fourniront leurs certificats médicaux, indispensables à l'étude de la validité de leurs titres.

Ces informations vous permettront de déclarer facilement la liste des **pilotes de Vol d'Initiation** depuis GESASSO, en vous garantissant que les pré-requis sont réunis (licence valide, minima heures de vol atteints, ...).

En attendant que l'ensemble de vos pilotes de VI aient renseigné leurs fiches, nous avons mis en place avec AIR COURTAGE ASSURANCES les dispositions suivantes :

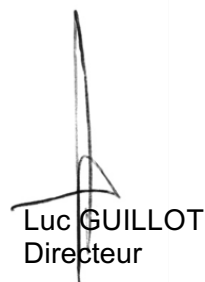
- **tous les pilotes de VI que vous aviez déclarés en 2017 sont considérés déclarés en 2018**, dès lors qu'ils remplissent les conditions de validité attendues (*)
- **pour les clubs qui ont un problème d'accès à GESASSO**, le président de l'association peut, à titre exceptionnel, tenir une liste des pilotes reprenant les mêmes informations que celles normalement déclarées sous GESASSO, qu'il enverra à la Fédération pour ordre. (**)

Ces dispositions devraient assurer une transition souple vers le nouveau système.



Enfin, 3 systèmes de gestion de club sont déjà interfacés avec GESASSO (Picman, Vulcain, Nestor). Pour les associations qui ont choisi ces solutions, les planches sont synchronisées avec GESASSO et le suivi de l'expérience récente des pilotes est d'ores et déjà opérationnel. Si vous souhaitez, vous aussi, connecter votre solution à GESASSO, consultez la documentation technique disponible en accès libre depuis le centre d'aide de la FFVV et contactez-nous.

L'équipe fédérale est à votre disposition pour vous accompagner vos premiers pas avec GESASSO.



Luc GUILLOT
Directeur

(*) : Les conditions nécessaires sont :

- **Pour le planeur** : licence et autorisation emport passager en cours de validité - au minimum 100 heures de vol en qualité de commandant de bord dont 15 heures les 12 derniers mois.
- **Pour l'avion** : licence en cours de validité - au minimum 200 heures de vol en qualité de commandant de bord dont 30 heures les 12 derniers mois.

(**) : envoyez vos listes de pilotes VI à valerie.vankeerberghen@ffvv.org en précisant le total de leurs heures de vol et de leurs heures dans les 12 derniers mois en commandant de bord pour l'activité déclarée.

Pour vous connecter à GESASSO, munissez de votre identifiant fédéral personnel et rendez-vous sur :

www.formations.ffvv.org
ou www.gesasso.org

Retrouvez le centre d'aide de la FFVV :

<https://ffvvsupport.zendesk.com/>